



RAPPORT DE LA

Commission des finances (CoFin)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

PR 68-2026 – Convention pour l'exploitation et le développement touristique du Parc animalier de la Garenne (2026-2029)

Madame _____ la _____ Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 23 avril 2026 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Stéphane Jayet, membre du Comité de direction, et de Boris Mury, secrétaire général de Région de Nyon, qu'elle remercie de leur disponibilité.

Le préavis 68-2026 propose la mise en place d'une convention pluriannuelle (2026-2029) entre Région de Nyon et la Fondation du parc zoologique la Garenne, afin de soutenir financièrement l'exploitation, la maintenance et le développement touristique de ce parc animalier, via le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT), à hauteur de CHF 50'000 par an maximum, soit CHF 200'000 au total sur la période.

Contexte et origine de la situation

Fondé en 1965, le Parc animalier de la Garenne est le deuxième site touristique le plus visité du district de Nyon, accueillant quelque 50'000 visiteurs par an. Ses missions couvrent le soin aux animaux sauvages blessés, la conservation d'espèces menacées et l'éducation à l'environnement. Le parc a connu une rénovation complète en 2016 pour un coût significatif, grâce à un large partenariat public-privé incluant des mécènes, des fondations (dont la Loterie Romande) et des collectivités publiques.

Pendant de très nombreuses années, la Garenne a été présidée et dirigée par une même personnalité qui a su, au fil du temps, rassembler des soutiens financiers importants tout en assurant une gestion rigoureuse permettant d'équilibrer les comptes, non sans difficulté. Le départ de cette figure centrale a marqué un tournant : son successeur n'a pas réussi à assurer la même continuité dans la mobilisation des ressources et dans la gestion de l'institution, et la situation financière s'est rapidement dégradée. Malgré ces infrastructures rénovées, la Fondation du parc zoologique la Garenne s'est retrouvée dans une situation financière complexe. Son modèle économique repose structurellement sur des soutiens de tiers (mécènes, dons) qui sont par nature irréguliers, et ses recettes d'exploitation (billetterie, restauration, boutique) sont fortement dépendantes des conditions météorologiques. Dans le même temps, la maintenance et la mise aux normes des installations nécessitent des investissements constants et importants, générant des tensions de trésorerie récurrentes et un risque de viabilité à long terme.

Face à cette situation, un nouveau Conseil de fondation est entré en fonction en septembre 2025, renouvelé à hauteur de quatre membres sur sept, dont un nouveau président. Ce changement de gouvernance marque une rupture claire avec la gestion précédente. L'homme à la barre, M. Guillaume Strobino, a pris les commandes de la présidence du Conseil de fondation en octobre 2025,

avec la ferme volonté de redresser la situation. Des mesures RH significatives ont été engagées ou sont dans le pipeline : rationalisation des effectifs, révision de la stratégie des ressources humaines et adaptation de l'organisation aux besoins réels du parc. L'enjeu est de réduire une masse salariale qui représente le principal poste de charges (CHF 969'000 au budget 2026).

Mesures financières de redressement

La Commission des finances a procédé à un examen détaillé de l'ensemble des postes du plan financier quadriennal 2026-2029 joint en annexe du préavis. Elle a passé en revue aussi bien les produits (billetterie, restauration, boutique, dons, mécénat, subventions) que les charges (personnel, exploitation, frais administratifs, maintenance, coûts financiers). Aucun élément ne lui est apparu incohérent ou manifestement sous-évalué : les hypothèses retenues sont prudentes et les objectifs de réduction des charges s'inscrivent dans la logique de restructuration engagée par le nouveau Conseil de fondation.

Depuis la prise en main par le nouveau Conseil de fondation, une rationalisation drastique des coûts a été opérée. Le budget 2026 prévoit une réduction significative des charges totales, passant de CHF 1'709'006 réalisés en 2024 à CHF 1'406'560 budgétés pour 2026. Simultanément, un effort de diversification des recettes est engagé : nouveaux services (audioguides, location de salles, parrainage d'enclos, événements privés), partenariats avec des communes et entreprises de la région, campagne de communication renouvelée et optimisation de la gestion avec l'ADAG (Association des Amis de la Garenne).

Le préavis propose par ailleurs de solliciter le Canton de Vaud pour un allègement de la dette (piste à l'étude par le Service de la promotion économique) ainsi qu'une augmentation du soutien de la Direction générale de l'environnement. La Commune de Le Vaud apporte quant à elle un soutien important en nature (mise à disposition des terrains, accès à une source d'eau), évalué à environ CHF 7'300 par an, auxquels s'ajoutent des travaux de raccordement à hauteur de CHF 25'000 permettant des économies estimées à CHF 10'000 par an sur la facture d'eau.

La commission souligne que le défi majeur reste devant nous : si les efforts engagés vont dans la bonne direction, la Fondation est encore loin d'un équilibre financier durable. Le budget quadriennal prévisionnel fait encore apparaître des cash-flows négatifs importants sur l'ensemble de la période 2026-2029 (de l'ordre de CHF 90'000 à CHF 143'000 par an), ce qui illustre que le chemin vers une situation pleinement équilibrée sera long. Revenir à un résultat structurellement positif constituera le véritable test de la réussite de ce redressement.

Financement par le FRAT

La Commission des finances relève que le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) affiche un solde confortable au 31 décembre 2025, s'élevant à CHF 2'644'088, tel que l'attestent les comptes 2025 de Région de Nyon (PR 65-2026). Ce fonds dispose ainsi largement des moyens nécessaires pour absorber le soutien prévu par le présent préavis, soit CHF 50'000 par an sur la période 2026 à 2029. Ce financement a par ailleurs été approuvé par la Commission tourisme.

La commission indique également que, contrairement à d'autres conventions régionales — notamment dans le domaine culturel — qui sont financées en partie par les cotisations des communes membres, le présent soutien est intégralement assumé par le FRAT. Cela s'explique par le fait que le zoo de la Garenne est un des lieux touristiques les plus fréquentés du district de Nyon, ce qui entre pleinement dans le périmètre d'intervention de ce fonds dédié au tourisme. Le recours exclusif au FRAT permet en outre de ne pas impacter les cotisations des communes, ce qui constitue un avantage non négligeable dans le contexte budgétaire actuel.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 68-2026 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, le crédit de CHF 50'000 maximum par an sur la période 2026 à 2029, soit un total de CHF 200'000 maximum, en faveur de la Fondation du parc zoologique la Garenne
2. D'autoriser le Comité de direction, dans le respect du règlement du FRAT, à prélever annuellement, pour les années 2026 à 2029, le montant de CHF 50'000 maximum sur le fonds FRAT

Coppet, le 18 mai 2026

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Vincent Moret, rapporteur	Signature
Coppet	
Nathalie Vez	Excusée
Givrins	
Francis Costiou	Signature
La Rippe	
Jacques Tschudin	Signature
Rolle	
Philippe Schirato	Excusé
Founex	
Robert Jenefsky	Signature
Nyon	
Cesare Palmieri	Excusé
Begnins	